Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET — 04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	b3 noir FGSDG OU b3 BLANC FHPVG
Bénéficiaire (nom + téléphone)	ONF + PNE

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
10 10 2017	DZ berarde	veneon (Haute-Vallée)		8	2	déposé passerelles par ONF + montée bois secours
10 10 2017	DZ berarde	~~tete de la maye~~ Plat des Etançons,ss la Maye		1		plateaux PNE
10 10 2017	vallon des etancons	berarde		1		descente cabane loup PNE
10 10 2017	~~berarde~~ DZ Champhorent	vallon de la muande (Lavey)		1		pose passerelle PNE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☑ accordée ☐ refusée

N° 589/ 2017

Suivi par : A. MARTINET

à Gap, le 4/10 / 2017

Le Directeur

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

COPIE secteur OISANS